



MEMBRES DE LA LISTE
(document réservé exclusivement à la tête de liste)

La liste comprend en tête de liste le candidat au poste de Président.
Le candidat au poste de 1er Vice-Président doit figurer dans les 3 premiers candidats de la liste.
Indiquer « 1er VP » en première colonne, en face du nom du candidat pour ce poste.
Indiquer « médecin » en première colonne, en face du nom du candidat pour ce poste.

	Nom et Prénom	N° de licence
1. Tête de liste - Président de la Ligue		